



**DELIBERATION n° 62 - 2016**  
**En date du 30 Novembre 2016**  
**Portant sur la cession à la commune d'une parcelle**  
**aux Clédières**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 29 Novembre 2016 à 20H00 sur convocation, en date du 24 Novembre 2016, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Mme Régine de PAÏVA étant désignée secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

MM HENRY Philippe, VERGER Manuel, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, Adjoint.  
Mmes CARRILLO Martine, TOUCAS Hélène, De PAIVA Régine, BASSALER Séverine, LACORRE Séverine, SANCHEZ Marie Hélène, DUVAL Patricia, THIBAUT-GUILLON Claude, Conseillères Municipales  
Mrs VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, PEAUDECERF Sébastien, MORELON Alain, GAILLARD André, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné procuration :**

Mr GLANDUS Bernard pouvoir à Mr HENRY.  
Mr GARCIA Jean-Luc pouvoir à Mme BASSALER  
Mme DUBREUIL Anne – Sophie pouvoir à Mme THIBAUT-GUILLON  
Mr PAGE Stéphane pouvoir à Mr GAILLARD

- **Absents excusés :** Mme AUPETIT- BERTHELEMOT Christelle

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstentions	0

Le secteur des Clédières souffre d'un gros problème relatif à l'écoulement des eaux de pluies. Une étude menée par les services de Limoges Métropole fait émerger une solution en créant et raccordant un fossé sur l'actuel route Départementale (RD44).

Pour ce faire la commune doit posséder la maîtrise foncière d'une parcelle afin de raccorder les réseaux d'écoulement des eaux de pluie.

L'opération suppose une session par le propriétaire et un bornage d'une parcelle située en angle de la RD 44 et de la route des Clédières, afin de réaliser cet écoulement.

Le propriétaire de la parcelle s'engage à céder gracieusement une parcelle telle que figurant sur le plan joint, la mairie de Saint Just le Martel fera procéder à ses frais aux opérations de bornage.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité propose de**

- Donner son accord pour cette opération.

- Faire procéder aux opérations de bornage et acter cette opération par procédure notariée ;
- Diligenter les services de Limoges Métropole pour la réalisation de cette opération d'amélioration du réseau d'écoulement des EP.

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 30 Novembre 2016

Le Maire,

  
Joël GARESTIER

Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Publié le .....

Transmis en préfecture le .....



Département :  
HAUTE VIENNE

Commune :  
SAINT-JUST-LE-MARTEL

Section : AR  
Feuille : 000 AR 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 06/06/2016  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2016 Ministère des Finances et des  
Comptes publics

## EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
LIMOGES  
Centre des Finances Publiques 30, Rue  
Cruveilhier 87050  
87050 LIMOGES Cedex 2  
tél. 05/55/45/59/07 -fax  
Réception de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Plan de principe

